

- Zonage**
- Zones urbaines**
- Tissu ancien
 - Zone correspondant à une opération dense intitulée « Les collines du Golf »
 - Zone d'extension urbaine
 - Zone d'extension urbaine non raccordée à l'assainissement collectif
 - Zone de jardins
 - Zone d'équipements sportifs et de loisirs
 - Zone de loisirs
 - Zone de loisirs et de tourisme
 - Zone d'activités économiques
- Prescriptions particulières**
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé pour intérêt social (L.151-42 4° du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur zoné par une servitude de mité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément bâti de patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé et parc à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à protéger (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Voie, chemin à conserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide ponctuelle (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones à urbaniser**
- Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Robinsiers »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Géraniums »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Molard »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Pierrelles »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Bancel »
 - Zone d'extension de la zone d'activités « Les Pierrelles »
- Zones naturelles et forestières**
- Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle de corridor écologique
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 1 « Gorges de la Galture »
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 2 « Forêt granitique de Saint-Vallier - Tain l'Hermitage »
 - Zone naturelle correspondant à l'emprise du golf
- Zone agricole**
- Zone agricole

- Risques technologiques**
- Distances de danger autour de l'entreprise « Alphafarm »
 - Zone d'effets locaux
 - Zone d'effets inversibles
- Informations**
- Site d'exploitation agricole
 - Bâtiment renfermant des animaux
 - Autre bâtiment agricole
 - Ruine ne pouvant être reconstruite
 - Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
 - Colonne positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

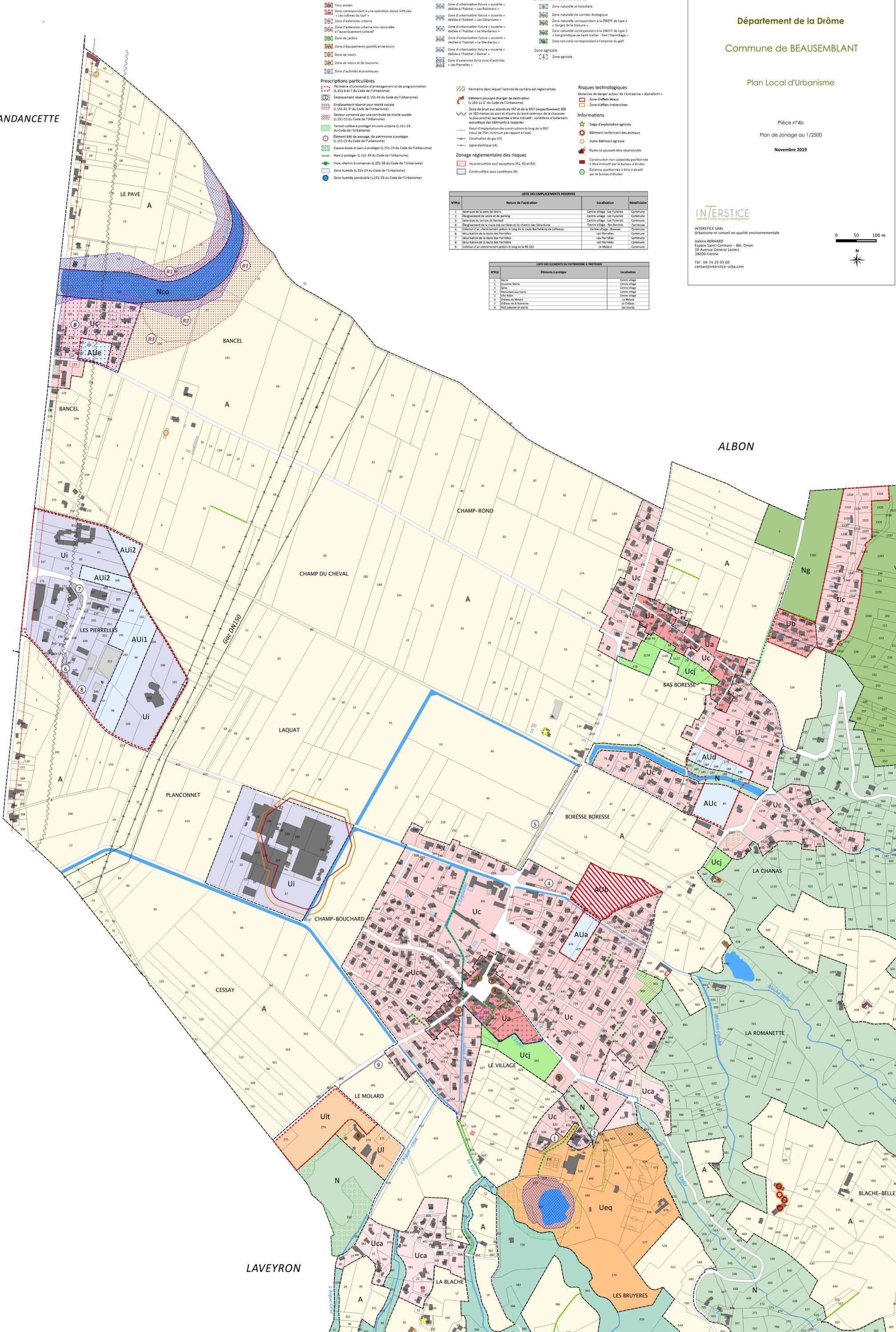
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°PU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone de loisirs	Centre-village - Les Tueries	Commune
2	Élargissement de voirie et de parking	Centre-village - Les Tueries	Commune
3	Aménagement de terrain de football	Centre-village - Les Tueries	Commune
4	Élargissement de la route des carrières et du chemin des Géraniums	Centre-village - Bas Boreisse	Commune
5	Création d'un cheminement piéton le long de la route Barthélémy et Luffmes	Centre-village - Boreisse	Commune
6	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
7	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
8	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
9	Création d'un cheminement piéton le long de la RD 122	Le Molard	Commune

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER

N°PU	Éléments à protéger	Localisation
1	Mairie	Centre-village
2	Ancienne Mairie	Centre-village
3	Église	Centre-village
4	Monument aux morts	Centre-village
5	Villa Rubin	Le Molard
6	Château de Molard	Le Molard
7	Château de la Sterenne	Le Chéroux
8	Pont-canon au garage	Les Tueries

ANDANCETTE



ALBON

LAVEYRON

BLACHE-BELLE